

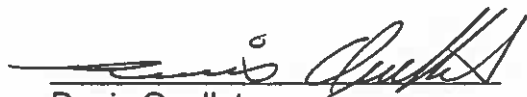
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2018-05 modifiant divers éléments du règlement de zonage ».
- Le règlement modifiant le règlement de zonage n'a pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Le règlement 2018-05 a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 11 juillet 2018.
- Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Sainte-Angèle-de-Mérici, ce 23^e jour de juillet 2018.



Denis Ouellet
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, monsieur Denis Ouellet, directeur général-secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 juillet 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^{ième} jour du mois de juillet 2018.



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier